



ARNOUVILLE

INFORMATIONS

Janvier 2014

n°311



Les services fiscaux viennent de remettre à la ville l'examen de la situation financière de la commune pour les années 2010 à 2012, comme ils l'avaient fait en 2009 pour la période 2004 à 2008.

Les données financières sont extraites des comptes de gestion et des comptes administratifs, ainsi que des fiches financières élaborées par la Direction Générale des Finances Publiques ou la Direction Générale des Collectivités Locales (données comparatives).

Les charges de fonctionnement croissent globalement de 3,65 % sous l'effet des charges de personnel, essentiellement dues à la revalorisation du point d'indice et à l'effet structurel du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technique). Elles représentent 886 € par habitant alors que la moyenne régionale s'élève à 1 170 € par habitant.

Les charges de personnel représentent 527 € par habitant contre 701 € pour la moyenne régionale. Les charges à caractère général (3 840 000 €) représentent 32 % des ressources de fonctionnement soit 3 points de plus que le niveau régional. Les charges financières (294 000 €) sont faibles, 2,4 % contre 3,1 % pour la moyenne régionale.

Les recettes de fonctionnement de 1 181 € par habitant sont inférieures à la moyenne régionale qui est de 1 345 € par habitant et à la moyenne départementale qui est de 1 242 €. Les reversements de Val de France, correspondant à l'ancienne taxe professionnelle, sont très faibles avec 88 € par habitant au regard de la moyenne régionale qui est de 175 €.

Les concours de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération Val de France évoluent de façon négative, soit 0,6 % sur la période 2010 à 2012 avec un point bas en 2011 (- 15,5 %).

La capacité d'autofinancement représente près de 25 % des produits de fonctionnement en 2012 et se situe à un bon niveau puisqu'il est admis que celle-ci doit représenter au moins 15 %.

La capacité d'autofinancement brute de la commune est supérieure à la moyenne régionale, soit 294 € par habitant contre 175 €. L'analyse financière met en évidence une capacité d'autofinancement confortable qui après couverture du remboursement de la dette en capital, contribue largement au financement des équipements.

Les dépenses d'équipement oscillent entre 5 500 000 € en 2010 et 3 600 000 € en 2012, soit 273 € par habitant, et restent à un niveau inférieur à la moyenne régionale de 324 €.

Sur la période analysée, les ressources sont supérieures aux emplois. La commune n'a pas eu à puiser dans ses réserves pour financer ses opérations d'investissement.

L'ensemble des subventions perçues dans la période 2010 à 2012 représente 28,59 % des investissements réalisés. Le niveau des équipements communaux subventionnés apparaît plus élevé que la moyenne annuelle régionale soit 95 € par habitant contre 64 € au niveau régional. Le Fonds de Compensation de la T.V.A. sur la même période s'est élevé à 53,67 € par habitant pour la commune contre 37,67 € pour la région.

La taxe d'habitation croît sur la période de 5,02 % et la taxe foncière bâtie de 6,03 %. Les bases d'imposition des taxes financières de la commune sont très sensiblement inférieures aux bases des communes comparables en Ile-de-France : 1 110 € par habitant pour Arnouville, 1 486 € pour la région et 1 216 € en moyenne nationale.

Les bases de taxe d'habitation se situent entre la moyenne régionale et la moyenne nationale : 1 612 € par habitant à Arnouville, 1 667 € pour la région et 1 302 € pour la moyenne nationale. Les taux de la taxe d'habitation sont sensiblement inférieurs en 2012, 14,57 % pour Arnouville, 15,11 % au niveau régional et 15,7 % au niveau national.

Les taux pour la taxe foncière bâtie se situent dans la moyenne entre les taux régionaux et nationaux : 21,61 % pour Arnouville, 20,76 % au niveau régional et 22,96 % au niveau national. Les impôts locaux représentent 41 % des produits réels de fonctionnement alors qu'ils représentent 42,52 % au niveau régional.

La dette est passée de 8 823 000 € en 2010 à 7 569 000 € en 2012. Elle représente en 2012, 563 € par habitant contre 927 € au niveau régional et 955 € au niveau national.

Tout ceci est extrait de l'analyse financière rétrospective d'Arnouville que vient de présenter, début janvier, le Centre des Finances Publiques de Gonesse.

La Ville vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, ses meilleurs vœux et vous souhaite une excellente année 2014.

A Votre Service



RECENSEMENT DE LA POPULATION Du 16 janvier au 22 février 2014

Le recensement de la population est réalisé en partenariat avec l'INSEE. Ce dispositif **OBLIGATOIRE** fournit des données sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques.

Comme chaque année, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon de 8% de la population est recensé.

Si votre logement appartient au tirage de l'échantillon pour l'enquête 2014, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel.

Il vous remettra et récupérera les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un acte civique. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr ou contacter l'Hôtel de Ville au 01 30 11 16 10/16.

RECENSEMENT MILITAIRE

En 2014, les jeunes filles et garçons nés à partir du 1^{er} janvier 1998 doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire des 16 ans. **Cette démarche est obligatoire** pour s'inscrire aux examens et concours ainsi qu'à l'examen du permis de conduire. Se présenter à l'Hôtel de Ville - Service Etat Civil muni (e) des **originaux** : de la pièce d'identité, du livret de famille des parents ainsi que d'un justificatif de domicile récent.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Les jeudis 23 janvier * 27 février * 27 mars 2014

Vous pouvez également déposer les objets encombrants dans les déchetteries du Sigidurs (Sarcelles, Gonesse, Bouqueval et Louvres).

COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

Reprise des collectes
Le mercredi 5 mars 2014

Les sacs doivent être sortis la veille de la collecte

COLLECTES DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Les jeudis 13 février * 13 mars 2014
Parking de l'école Anna Fabre de 16h00 à 20h00

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Le décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013, relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité, vise à allonger la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées en la portant de 10 à 15 ans pour les Français majeurs (18 ans). Son entrée en vigueur est fixée au **1er janvier 2014**.

Cette mesure est également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, à des personnes majeures et en cours de validité au 1er janvier 2014. Le renouvellement n'est pas nécessaire, la prolongation de 5 ans est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

Les personnes qui souhaitent renouveler leur carte nationale d'identité pour effectuer un voyage hors de l'espace Schengen et de l'Union européenne dans un pays qui accepte à ses frontières ce document (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte notamment), les autorités étatiques des pays étrangers ont été informées de la prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité.

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter les sites ministériels : www.diplomatie.gouv.fr et www.interieur.gouv.fr.

Vous avez toujours la possibilité de vous munir de votre passeport en cours de validité.

La durée des cartes nationales d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures, fixée à 10 ans, reste inchangée.

Pour plus de renseignements, contactez l'accueil de la mairie au 01 30 11 16 16 ou le site de la ville : www.arnouville95.fr

La Poste a informé la mairie que son adresse devait dorénavant comporter une mention supplémentaire :



CS
(Course Spéciale).

Toutes les correspondances à destination de la mairie devront désormais impérativement être envoyées à cette nouvelle adresse :

Hôtel de Ville
15-17 rue Robert Schuman
CS 20101
95400 ARNOUVILLE

Cette nouvelle adresse est valable pour toute correspondance avec nos services.

Nous attirons votre attention sur le fait que la poste nous a indiqué qu'au-delà du 1er janvier, elle renverrait à l'expéditeur les courriers adressés à l'ancienne adresse postale.

Loisirs et Culture

La billetterie de la saison culturelle 2013/2014 est disponible dès à présent auprès du service culturel. Venez réserver vos places.

LYNDA LEMAY

Jeudi 30 Janvier 2014 à 20h45
Espace Charles Aznavour
Avenue Paul Vaillant Couturier à Arnouville

En un peu plus de 20 ans de carrière, Lynda Lemay a fait chavirer le cœur des Québécois, séduit celui de Charles Aznavour et conquis celui de la France entière. Elle nous a livré son âme et ses secrets, ses joies et ses peines, ses croyances et ses espoirs. En 13 albums, elle nous a donné plus de 150 chansons et des milliers d'accords, des ballades touchantes et du rock irrévérencieux, de l'amour et des émotions pures. En 13 albums et près de quatre millions d'exemplaires vendus dans le monde entier, elle a gravi les marches d'un podium réservé aux grands de la chanson francophone, aux légendes, aux immortels.



Site et vidéo: www.lyndalemay.com

Tarif : 28,00 € - Réservation au 01.34.45.97.19

Education - Animation

À la suite d'une décision de Madame la Directrice d'académie, il y aura classe le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Tous les services seront maintenus comme un jour de classe habituel.

RENTREE 2014 - 2015

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2014 pour les cours préparatoires et autres niveaux seront prises à l'Hôtel de Ville au service Education/Animation : **du lundi 6 janvier au mercredi 30 avril 2014 aux jours et heures suivants :**

Les lundis, mardis et mercredis
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30.

Les jeudis de 14h00 à 19h00.

Les vendredis de 9h00 à 11h30.

Vous munir des pièces suivantes :

L'original :

- de la pièce d'identité des parents de l'enfant.
- du livret de famille.
- du carnet de santé.

Photocopies :

- d'un justificatif de domicile récent au nom des parents de l'enfant (ERDF).
- taxe d'habitation 2013.

Palette d'artistes 2014

Espace Charles Aznavour

Exposition de Peintures et sculptures.
Du jeudi 6 au dimanche 9 Février 2014
De 14h00 à 18h00 - Entrée libre.



Participation du Club Philatélique de Gonesse.

Artiste invité : Lionel ERBA, peintre et sculpteur, poète et sauvage.

Samedi 8 février : De 14h00 à 18h00, initiation à la sculpture sur bois par Lionel ERBA. Entrée libre.

Dimanche 9 février à 16h00 : Concert par les professeurs et les élèves du Conservatoire d'Arnouville.

17h00 : Remise des palettes Or, Argent et Bronze.

C.C.A.S.

AIDE AU CHAUFFAGE en faveur des personnes âgées

Une aide au chauffage est accordée chaque année aux personnes âgées domiciliées sur la commune.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Le demandeur doit être âgé au moins de 70 ans au 31 décembre 2013 et justifier d'un domicile sur la commune depuis plus de 6 mois.

PLAFOND DE RESSOURCES :

- Les plafonds de ressources annuelles sont fixés à :
- 15 777 € pour les personnes seules.
- 24 404 € pour les couples.

Pour les premières demandes uniquement, les imprimés sont à retirer au C.C.A.S. Hôtel de Ville 15/17 rue Robert Schuman - CS 20101.

En cas de difficultés, les imprimés peuvent être envoyés au domicile sur simple demande - Tél 01 34 45 97 04.

CONFÉRENCE SANTÉ

Mardi 4 mars 2014 à 14h30
Espace Charles Aznavour
Salle Garvarentz



Sur le thème « La santé après 60 ans ».

La conférence sera animée par l'association «Brain Up» et sera suivie d'un moment d'échanges festifs et conviviaux. Renseignements auprès du C.C.A.S. 01 34 45 97 06/02.

Entrée libre

Imprimé par la ville d'Arnouville 6000 EX.
Responsable de la publication Alice Rusdikian

Club Sourire

Le Club est ouvert
le jeudi et le vendredi de 13h30 à 17h00

Mercredi 15 janvier : 14h00 - Galette des rois - Salle Charles Aznavour - Après-midi dansant - Inscription au Club. Adhérent : 16 € - Non adhérent : 20 €.

Dimanche 19 janvier : 13h00 - «Âge tendre et tête de bois». Complet.

Mercredi 5 février : 13h00 - Musée des Arts Forains. Inscription au Club - Adhérent : 22 €.

Vendredi 14 février : Repas de la Saint-Valentin. 68 €.

Jeudi 6 mars : 13h00 - «Holiday On Ice» 70 ans de succès - Spectacle sur glace - Inscription au Club - Adhérent : 37 €.

Mardi 18 mars : Assemblée générale à 10h00 - Salle Charles Aznavour.



VOYAGES

La Hollande des fleurs : voyage du 28/04 au 1/05/2014 - 760 €. Programme et date limite d'inscription le 20 janvier.

Norvège-Finlande soleil de minuit : voyage du 17 au 24/06/2014 - 1 890 € - Programme et date limite d'inscription le 20 janvier.

Le Doubs : séjour du 2 au 13 septembre 2014 - 1 200 €. Programme et date limite d'inscription le 31 janvier.

Monténégro : Voyage du 2 au 9 octobre 2014 - 1 300 €. Programme et inscription au Club dès le 23/01/14.

LES BLOUSES ROSES

L'Association "Les Blouses roses" (Animation loisirs à l'hôpital) **recherche des bénévoles**, une demi-journée par semaine, pour distraire les enfants hospitalisés au centre hospitalier de Gonesse.

Une équipe de bénévoles se rend chaque semaine à l'hôpital, dans le service de pédiatrie, pour organiser les loisirs des enfants :

- soit au pied du lit des nourrissons ;
- soit en salle de jeux pour les plus grands et lors des consultations.

Si cette activité vous intéresse, venez rejoindre l'association. Chaque bénévole bénéficie d'une formation pédagogique et manuelle. Une cotisation annuelle de 34 € est demandée pour couvrir les frais d'assurance et de formation (déduction d'impôt).

Pour tout renseignement et prise de contact, vous pouvez joindre Madame Jacqueline Pelletier, responsable de l'accueil au 01.39.85.21.27.

Conservatoire de Musique et de Danse d'Arnouville

Grand concert d'hiver

Samedi 25 janvier 2014 à 20h30
Espace Charles Aznavour



Venez découvrir ou redécouvrir les ensembles du Conservatoire dans un programme éclectique, allant de la musique classique au jazz et à la musique de variété.

Vous serez présentés : L'orchestre du Conservatoire, l'orchestre à cordes, l'orchestre juniors, l'atelier jazz, l'ensemble vocal, les classes de danse.

Entrée libre sur réservation auprès du Conservatoire, dans la limite des places disponibles. Tél : 01 34 45 97 12.

Bibliothèque

Dans le cadre de l'animation «Passion d'un écrivain» la bibliothèque a le plaisir d'accueillir :

Val de France

Samedi 25 janvier à 15h00
Janine Boissard



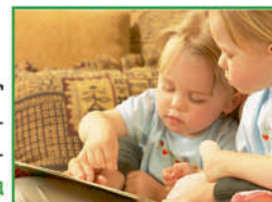
Janine Boissard est une femme de lettres française. Elle a commencé sa carrière d'écrivain sous le nom de Janine Oriano, son nom de femme mariée. À 22 ans elle publie son premier roman. Avec *B comme Baptiste*, elle est la première française à publier dans la collection «Série Noire». En 1977, la grande saga *L'esprit de famille*, qu'elle publie cette fois sous son nom de jeune fille, la fait connaître du grand public. Parallèlement, elle écrit des scénarios pour la télévision et le cinéma. L'évolution de la société, les chambardements dans la famille, les problèmes de couple et la place de la femme moderne dans le monde du travail sont les thèmes le plus souvent abordés dans ses romans.

Entrée libre. Renseignements et réservations au 01 39 85 39 96.

"Pause poussette" pour les 0-3 ans

Samedi 25 janvier à 10h00.

De toutes petites histoires pour les petits jusqu'à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Renseignements à la bibliothèque au 01 39 85 39 96.



RESEAU BRONCHIOLITE ILE DE FRANCE

Le standard est ouvert jusqu'au 23 février 2014

Standard kinésithérapeutes : Le vendredi et veille de jour férié de 12h00 à 20h00 et le samedi et dimanche de 9h00 à 18h00. Des kinésithérapeutes libéraux, disponibles dans leur cabinet, accueillent vos enfants atteints de bronchiolite. Tél : 0 820 820 603.

Standard médecins : 7j / 7 de 9h00 à 23h00. Des médecins libéraux assurent les consultations pour répondre aux besoins médicaux des nourrissons atteints de bronchiolite. Tél : 0 820 800 880.